

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 2177 du 13 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1904462S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2019 :

Da Vitoria Franck NIGEND : 186 327 NLS : 8 041 153

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2019 :

Pinaquy David NIGEND : 195 725 NLS : 8 054 112

Allain Christophe NIGEND : 193 715 NLS : 8 047 527

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2019

Dakkouni Keenan NIGEND : 183 784 NLS : 8 038 082

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mars 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL